



Décision relative à une demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM: FR-2022-0061

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide **SILENCE PIEGE A GUEPES** en application de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

de la société Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG

enregistrée sous le numéro BC-FF071271-57

Vu le rapport d'évaluation du produit SILENCE PIEGE A GUEPES réalisé par l'Anses,

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 28 juin 2022,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012;

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 13/07/2022

Docusigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits règlementés Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)





ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	SILENCE PIEGE A GUEPES
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	Silence appât pour guêpes Silence Wasp Trap Silence Wasp Bait Goldin Wasp Trap Scatch Wasp Trap Scatch Wasp Bait Trapmaster-WT

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG		
		Pfaffensteinstraße 1 83115 Neubeuern Allemagne	
Numéro de demande	BC-FF071271-57		
Type de demande	Demande d'autorisation simplifiée de mise sur le marché		
Numéro d'autorisation	FR-2022-0061		
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Pfaffensteinstr. 1 83115 Neubeuern Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Elektronstr. 8 D-06749 Bitterfeld - Wolfen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Concentré de jus de pommes
Nom du fabricant	Austria Juice GmbH
Adresse du fabricant	Kroellendorf 45 A-3365 Allhartsberg Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Kroellendorf 45 A-3365 Allhartsberg Autriche





Liberté Égalité Fraternité

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Concentré de jus de pommes	-	Substance active	-	-	15,0

2.2. Type de formulation

Appât concentré (CB)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification		
Catégories de danger	gories de danger Met. Corr. 1	
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux.	
Etiquetage		
Mentions	Avertissement	
d'avertissement		
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux.	
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.	
	P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque	
	les matériaux environnants.	
Note		

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 - Piège à guêpes

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts	
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé		
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Guêpes (Vespula spp.) Stade : adulte	
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur	
Méthode(s) d'application	Utilisation dans des pièges par remplissage	
Dose(s) et fréquence(s) d'application	125 mL de produit à diluer dans 250 mL d'eau par piège. Pièges espacés tous les 3 m.	
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels	
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en HDPE (125 mL) avec bouchon en PP. Le produit est vendu avec un piège à guêpes (Bidon en PET de 1 L). La bouteille en HDPE est placé à l'intérieur du bidon en PET.	





Liberté Égalité Fraternité

4.1.1. lr	
	structions d'utilisation spécifiques à l'usage
-	
l.1.2. IV	esures de gestion de risque spécifiques à l'usage
-	
	orsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles ions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
-	
	orsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de ballage
-	
	orsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide s conditions de stockage normales
-	
	nditions générales d'utilisation
5.1. lns	structions d'utilisation
-	Se conformer aux instructions d'utilisation Tirer la partie supérieure du couvercle vers le haut. Suspendre ou placer le piège idéalement dans un endroit chaud et ensoleillé. Après 3 semaines d'utilisation (décoloration du produit), si nécessaire, remplir avec un nouveau mélange. Le niveau d'eau dans le piège doit être vérifié régulièrement pour maintenir l'efficacité du produit. S'assurer que le piège ne se dessèche pas.
-	
- 5.2. Me	esures de gestion de risque
5.2. Me	esures de gestion de risque
5.3. De	étails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de rs soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
5.3. De	étails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de





Liberté Égalité Fraternité

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Protéger de la lumière.
- Protéger du gel.
- Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C
- Durée de conservation: 3 ans

6. Autre	(s) information(S)
----------	----	----------------	----

SILENCE PIEGE A GUEPE
AMM n° FR-2022-0061